

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2013 - 20 H 15

Date de la convocation : 22 novembre 2013
Date de l'affichage : 22 novembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 9

L'an deux mille treize, le cinq décembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, Mme BRILLET Marie-Thérèse, M. JUDEAUX Jean-Claude, M. VALETTE Dominique, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme LEPAGE Régine, Mme BIGARRET Céline, Mme HERMAGNE Murielle, M. AUDOUIN Serge.

Etaient absents excusés : M. GUINHUT Yves qui a donné procuration à Mme BRILLET Marie-Thérèse, M. FOUCHER Eric, M. VERON Didier, M. LANDRY Laurent, M. CHAUVIN Marcel qui a donné procuration à M. JUDEAUX Jean-Claude.

Etait absente : Mme CRUBLET Sonia

Secrétaire de séance : Pascale GRAINDORGE.

Monsieur le Maire demande tout d'abord s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 7 novembre dernier.

Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite proposé de passer à l'ordre du jour.

1. Reversement à la commune des participations des budgets eau et assainissement

Monsieur ROUSSEAU rappelle que lors du vote du budget primitif 2013 de la commune, il est prévu des reversements des budgets eau et assainissement à certaines dépenses de la commune.

Il s'agit notamment :

☞ Pour le budget assainissement :

- de reverser une somme à la commune, pour la mise à disposition du personnel de la commune et au titre de la location du photocopieur.

☞ Pour le budget eau

- de reverser une somme à la commune, pour la mise à disposition du personnel de la commune et au titre de la location du photocopieur, ainsi que le remboursement de l'assurance du château d'eau.

Il sera procédé chaque année à l'émission des titres et mandats correspondants selon un descriptif détaillé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (11 Voix)

- **Accepte** le reversement chaque année des participations des budgets assainissement et eau potable vers le budget de la commune.

2. Vente du bloc sanitaire, rue du four à la SCI HAY COURCAULT, représentée par Monsieur Alexandre HAY

Monsieur JUDEAUX informe les conseillers que :

Vu la délibération du 7 février 2013, relative à la désaffectation et le déclassement du bien,

Considérant, que la SCI HAY COURCAULT, représentée par Monsieur Alexandre HAY, nouveau gérant de la boulangerie- pâtisserie, souhaite acquérir l'ancien bloc sanitaire afin de s'en servir de réserve, du fait de la proximité de leurs locaux professionnels au prix de 2.250 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (11 Voix),

- **Accepte** de vendre à la SCI HAY COURCAULT, l'ancien bloc sanitaire rue du four, au prix de 2.250 euros et précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

- **Charge** Maître JOSSET, notaire à Château-Gontier, d'établir l'acte de vente correspondant,

- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente.

3. Cession du chemin « La Gautraie » au profit de la commune

Monsieur JUDEAUX informe les conseillers que Madame VIOL Fernande, propriétaire du chemin de la Gautraie cède une partie de son chemin.

La parcelle cédée par Madame VIOL Fernande étant la parcelle cadastrée B 1216 pour une contenance de 8022 .m² et la parcelle cadastrée B 1816 pour une contenance de 253 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (11 voix)

- **Accepte** d'acquérir les parcelles ci-dessus pour une valeur de 1 € symbolique et précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **Charge** Maître JOSSET d'établir l'acte correspondant.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente

4. Décision modificative n°3 : budget commune

Dans le cadre des attributions de compensation versées à la communauté de commune, les crédits inscrits au BP 2013 sont insuffisants. Il convient donc de modifier le budget primitif de la commune comme suit :

- article 73921 (attribution) :	+ 6.000,00 €
- article 022 (dépenses imprévues) :	- 632.00 €
- article 7322 (dotation de solidarité communautaire)	+ 5.368,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (11 voix)

- **Décide** de modifier le budget primitif de la commune, comme précisé ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur AUDOUIN fait remarquer qu'il a vu dans la presse un article sur la dématérialisation des flux comptables. En effet, Monsieur ROUSSEAU informe les conseillers que la réglementation impose aux communes l'envoi des flux comptables sous forme dématérialisée au 1^{er} février 2014 pour les communes utilisant les prélèvements. Les communes de Chemazé et Saint Denis d'Anjou se sont portées volontaires pour être communes pilotes. Après une année de mise en place, la commune de Chemazé est passée en production au 1^{er} septembre. Pour cela un article est paru sur la presse pour la signature de la convention officielle de dématérialisation. La mairie a adressé un mail à l'ensemble des conseillers pour les informer de cette parution.

Monsieur ROUSSEAU informe les conseillers qu'il a reçu un courrier d'une famille de Chemazé manifestant son mécontentement concernant l'accueil de loisirs les Cama'zous. Monsieur ROUSSEAU et Madame BRILLET rencontreront le directeur du centre de loisirs afin de lui en faire part.

Monsieur AUDOUIN informe les conseillers que la Caisse d'Epargne ne participera pas au projet du DVD. Le conseil municipal décide d'annuler le projet. Les chèques déjà parvenus en mairie seront restitués dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.